



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2018
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8437^e séance, le 21 décembre 2018, la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme », son Président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a examiné la mise en œuvre des mesures visées au paragraphe 1 de sa résolution [2368 \(2017\)](#), conformément au paragraphe 104 de ladite résolution, et déterminé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade d'y apporter de nouveaux ajustements. Il continuera d'évaluer la mise en œuvre de ces mesures et d'y apporter des ajustements, selon que nécessaire, en vue d'assurer la pleine application des mesures concernant l'ensemble des personnes, groupes, entreprises et entités figurant sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida. »

